

N° 254 Septembre
2018

Bulletin à conserver, idées à discuter, à diffuser...

EDITO: Ne pas baisser la garde !...

Dire que l'été a été chaud, n'est pas vraiment un scoop !

Chaud par une deuxième étoile, une République qui se voulait exemplaire, un climat, des annonces sur la fonction publique et les orientations de l'éducation nationale (fusion des académies préfigurant une régionalisation accrue de la politique de l'éducation nationale), des futurs étudiants toujours en attente d'une réponse de parcours...

Si l'exploit des footballeurs français, de nos athlètes aux championnats européens donnait l'espoir d'une nouvelle orientation de la politique sportive, celle du développement du sport pour le plus grand nombre, facteur de solidarité, de développement et de dépassement de soi, les mots de Laura Flessel, ministre des sports, affirmant que « ce n'est pas le rôle de l'État de financer durablement les clubs », nous ont vite ramené à une sombre réalité. Celle d'un État qui se désengage, qui se tient à des annonces sans y allouer les moyens financiers nécessaires pour les atteindre. Augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024, construire les infrastructures nécessaires avec un maillage sur tout le territoire vont rester de vaines promesses...

Un État qui se désengage

Les travaux menés en juin en lien avec le rectorat (mutations, affectations, évolution des divisions...) sur la rentrée 2018 vont dans le même sens et font état d'une situation qui s'annonce tendue dans l'académie avec un déficit de professeurs devant élèves, - 12 en EPS. Les alertes du Snep-Fsu durant toute l'année passée, sur la baisse des recrutements, l'évolution des effectifs, les réformes, donnaient raison à nos mobilisations et nos inquiétudes quant à la place de l'EPS et du sport scolaire dans le service public d'éducation. Faire le choix d'un recrutement croissant de contractuels, accentuant la précarité, faisant l'économie d'une formation initiale de qualité, ne peut être un avenir pour notre profession et l'exigence que nous portons pour notre discipline. Compter sur l'inventivité des enseignants pour faire réussir les élèves, réformer à moyens contraints ne peuvent être des solutions responsables.

Un déficit de professeurs devant élèves

C'est avec enthousiasme, car nous connaissons les ressources de mobilisations et de propositions du Snep-Fsu et des collègues que nous allons reprendre le chemin de l'école, mais avec beaucoup de vigilance également, fort de notre expertise, garde-fou du respect de notre fonction.

Plus que jamais, le collectif a son importance et dans ce contexte, nous vous appelons :

à faire valoir votre liberté d'adhérer à une organisation syndicale pour faire vivre ces valeurs. En effet, comme le rappelle le statut de la fonction publique « *nul ne peut être inquiété en raison de son appartenance syndicale* ».

à voter pour le Snep et la Fsu aux élections professionnelles de décembre 2018.

Très bonne rentrée à tous,



Nathalie Lacuey co-secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux
s3-bordeaux@snepfsu.net



... « Dans les temps de tromperie généralisée, le seul fait de dire la vérité est un acte révolutionnaire ! »

1984, Georges Orwell

SNEP - FSU Syndicat National de L'Education Physique - Fédération Syndicale Unitaire

138, Rue de Pessac 33 000 Bordeaux - 05 57 81 62 46 - s3-bordeaux@snepfsu.net - www.snepfsu-bordeaux.net. Permanences vendredi matin

Notre métier



Le Snep-Fsu a fait savoir qu'il était en total désaccord avec cette méthode de calcul restrictif qui nie la réalité des besoins alloués aux remplacements et qui compte aveuglement sur la fiabilité de l'emploi des contractuels.

Les retombées d'un mauvais calcul des besoins en EPS impactent gravement cette rentrée.

Toutes les classes n'ont pas leurs profs d'EPS.

Que se passe-t-il ? Il manque des fonctionnaires d'état ? Comment se fait-il ? Et que fait l'administration ? Elle multiplie l'embauche des contractuels !!!

Alors que les besoins dans notre académie progressent en nombre d'élèves (+ 2600 dans 2nd degré) faisant apparaître des besoins évidents ; dès l'annonce par le Ministère, du nombre de professeurs d'EPS entrants dans l'académie, le SNEP-FSU a alerté le rectorat. En effet, dans l'académie de Bordeaux, nous avons compté 89 postes libres à la rentrée 2018 et seulement 39 entrants étaient prévus. A cela, s'ajoutaient les collègues qui réintégraient l'Education Nationale. Au final, après le mouvement :

- 15 postes de TZR ont été supprimés suite à des mutations sur postes fixes,
- 5 ZR sont restées vacantes,
- 12 postes fixes ne sont pas pourvus (répartis sur la Dordogne, le Lot et Garonne et Les Pyrénées Atlantiques),
- Certains TZR sont encore sur 3 établissements,

Ce sont donc 12 établissements où les élèves n'ont pas de profs d'EPS titulaires à la rentrée et seulement 55 TZR disponibles sur le papier pour assurer les remplacements de toute l'académie. Sur le papier seulement, car en réalité au 30 août, il ne restait que 7 TZR disponibles pour des remplacements (Zéro en Dordogne, Zéro dans le Lot et Garonne), de courtes et moyennes durées, et déjà 36 contractuels étaient embauchés... Cherchez l'erreur !!!

tion Nationale. La réponse est que le calibrage (répartition des postes par académie) est suffisant !

En théorie seulement car dans l'académie de Bordeaux, le Snep-Fsu a dénoncé des insuffisances déjà perceptibles à la rentrée 2017. Mais, le rectorat a continué de défendre son calibrage en argumentant même, qu'il avait obtenu pour la rentrée 2018 plus de postes de la part du ministère. Ensuite, il nous a expliqué comment il faisait son calibrage en comptant la masse salariale nécessaire pour couvrir l'emploi de tous les profs d'EPS de l'académie indépendamment de leur situation administrative (titulaires, TZR et contractuels) au regard des besoins en postes. Le Snep-Fsu a fait savoir qu'il était en total désaccord avec cette méthode de calcul restrictif qui nie la réalité des besoins alloués aux remplacements et qui compte aveuglement sur la fiabilité de l'emploi des contractuels. Nous rappelons, d'une part, que les TZR ont le statut de remplacements, ils ne sont pas sensés combler les postes vacants (post mutations), et d'autre part, contrairement à un fonctionnaire titulaire, les contractuels (exception faite au CDI) peuvent décider de travailler ou non dans la zone géographique qu'ils souhaitent. Or la Dordogne et le Lot et Garonne sont des zones rurales peu attractives.

Le calibrage tel qu'il est conçu, est donc inopérant et produit des inégalités territoriales. Le Lot et Garonne et la Dordogne font la rentrée avec de nombreux postes EPS et heures (BMP) non encore pourvus à ce jour.

Christelle DESTANG

Un député de la Gironde, M. Loïc Prud'homme, que nous avions alerté, a écrit à M. Blanquer, Ministre de l'Educa-

cdestang@live.fr

ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL :

STAGE SÉCURITÉ/RESPONSABILITÉ EN NOVEMBRE.

Sur 2 lieux dans l'académie, deux fois 2 journées vont être consacrées sur les problématiques de sécurité, de responsabilité dans l'exercice de nos fonctions.

Jean-Paul Tournaire, secrétaire national, responsable du dossier en sera l'animateur.

Connaître les risques, les anticiper, ses droits et les possibilités pour se défendre avec une démarche adéquate font partie des indispensables dans notre métier.

Stages à Dax les 5 et 6 novembre 2018 (lieu précis à venir)

et à Libourne au Lycée Max Linder les 8 et 9 novembre 2018.

Mise en place de « référents » départementaux contractuels par le rectorat

Installer la contractualisation comme avenir de la fonction publique : Non merci !

Plus d'un million de personnels de la Fonction Publique ne sont pas titulaires (soit 20%). Ce qui devrait être l'exception, le recrutement de contractuels pour des besoins ponctuels et spécifiques, devient la norme.

Aujourd'hui, sans les contractuels, les services publics ne fonctionneraient pas ! Ces personnels font preuve d'engagement alors qu'ils sont bien souvent maintenus dans une précarité inacceptable. Mais pour le gouvernement un emploi sur cinq, ce n'est pas encore assez !

Le rectorat de Bordeaux a fait le choix du développement de la précarité depuis plusieurs années comme l'atteste la progression du nombre de contractuels. Par ailleurs, avec le projet gouvernemental CAP 2022, le gouvernement souhaite amplifier le recours aux contrats. La programmation de ce « grand remplacement » n'est pas faite pour plus d'efficacité, mais bien pour soumettre les fonctionnaires au pouvoir politique. Passer d'une loi (le statut) au contrat (position contractuelle), c'est briser la logique de création de la FP autour des valeurs d'Égalité, d'Indépendance et Responsabilité. Ces valeurs permettent aux fonctionnaires d'avoir pour mission l'intérêt général et de ne pas subir les pressions (de l'employeur, des usagers...) ou du clientélisme.

Le nombre de contractuels est voué à augmenter sérieusement en 2018-2019. Ainsi, l'inspection pédagogique (IP) travaille à installer, dans chaque département, un « référent », qui sera sans doute chargé de mission, pour les contractuels. Nous n'avons pas encore de précisions, mais nul doute que ce collègue aura pour mission de « suivre » les contractuels, de donner un avis sur leur « manière de servir » et d'alerter l'inspection s'ils le jugent nécessaire. La mise en place de cette hiérarchie intermédiaire est cynique : alors que le statut de fonctionnaire stagiaire permet de former, d'accompagner et de visiter (pour l'IP), le « coordonnateur départemental » semble destiné à remplacer tout cela ! Enseigner : cela s'apprend, et nous contestons la négation qui en est faite, du travail mené par les formateurs des EPSE, les tuteurs de stagiaires, etc... (car c'est bien de cela dont il s'agit !). Nous appelons les collègues à refuser d'entrer dans cette démarche et à laisser l'inspection et l'EN mettre en œuvre le projet de casse de la formation initiale. Evidemment, le SNEP, avec la FSU, seront de toutes les luttes pour empêcher cet affaiblissement du service public.

Le SNEP-FSU accompagne depuis des années les contractuels pour faire respecter leurs droits et en ouvrir de nouveaux (par exemple, l'obtention du forfait AS dans leur service) et nous poursuivrons, mais nous appelons les collègues à **ne pas** collaborer à l'installation programmée de la précarité dans notre métier ! Cela ressemble étrangement à la mise en place des CAS où des profs d'EPS devaient coordonner des animateurs sportifs, avec toujours la logique de la baisse des qualifications !

Même s'il manquait 6 enseignants face aux élèves à la rentrée 2017, que de nombreux remplacements de longue durée n'ont pas été assurés, l'inspection pédagogique n'a rien trouvé à redire aux réponses du rectorat (« il y a trop de profs d'EPS entrants dans l'académie ») et du ministre (« le taux de précaires peut continuer à augmenter... »). Ceci sous prétexte qu'un fonctionnaire d'Etat applique ! C'est bien une vision passiste d'un fonctionnaire applicateur alors que le statut de la fonction publique a été modernisé avec la notion de fonctionnaire citoyen et donc au service de l'intérêt général. Heureusement que les fonctionnaires peuvent avoir un regard critique et l'exprimer ! Des périodes de l'histoire nous rappellent toujours que le libre arbitre est nécessaire, « un homme n'est pas une machine »...

Pour être au service de la réussite des élèves : faut-il mettre en place la précarisation de nos métiers ? La réponse est toute vue et nous appelons donc la profession à s'opposer massivement à jouer ce rôle ! Mais aussi à créer du lien avec les personnels non titulaires, pour qu'ils s'organisent pour agir, faire respecter leurs droits, etc... Le SNEP-FSU agit contre la précarité, mais pas

Installer la contractualisation comme avenir de la fonction publique : Non merci !

contre les précaires. La perversion du système ferme les portes des concours du CAPEPS, pour ensuite recruter sous contrat ! C'est ensemble que non titulaires et titulaires doivent agir pour aller vers des améliorations du métier pour tous ! Relancer un plan de titularisation, ouvrir les postes aux CAPEPS externe et interne, voilà l'enjeu d'un service public de qualité et de modernité !

**Nathalie Lacuey,
Christelle Destang,
Saïd Khoudi**

s3-bordeaux@snepfsu.net

Site internet : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=35>

Responsables SNEP et FSU :

- 24 : Sylvie Auriault
- 33 : Saïd Khoudi et Nathalie Lacuey
- 40 : Christel De Carlo
- 47 : Jean-Luc Saby
- 64 : Christelle Destang

Bulletin spécial sur site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?p=990>



STAGE NON TITULAIRES

Nous constatons une recrudescence de l'emploi des non titulaires pendant que dans le même temps, le nombre de postes au CAPEPS diminue.

Il est évident que le SNEP-FSU refuse l'emploi précaire et défend l'accès à la titularisation. Pourtant, il se préoccupe également des conditions de travail et de rémunération des collègues non-titulaires.

C'est dans ce contexte que le SNEP-FSU organisera, cette année, un stage pour les non titulaires de l'académie de Bordeaux.

Celui-ci se fera sur 2 lieux de manière à permettre à tous les collègues de l'académie d'être à « proximité » d'un de ces stages. Il s'en tiendra donc un à **Dax le lundi 1er octobre**, de 9h30 à 16h, et un à **Libourne le mardi 2 octobre**, de 9h30 à 16h.

Ces deux stages « identiques » seront animés par Nathalie BOJKO, secrétaire nationale et responsable du dossier des non titulaires.

C'est à partir d'une information sur l'évolution de la situation depuis la loi de mars 2012 et la mise en place d'un concours réservé (prévu initialement pour exister 4 années, la FSU gagnera finalement 2 ans supplémentaires) que seront présentés et analysés les textes en vigueur, notamment à partir de la circulaire du 17 mars 2017 (décret 29/08/2016).

Seront abordés les droits et les conditions d'exercice des non titulaires :

. Contrats : CDI-CDD – renouvellement – portabilité -

période d'essai

. Obligations de service

. Rémunération / indemnités/ heures supplémentaires

. Réévaluation de la rémunération

. Formation

Pour terminer cette journée, nous échangerons autour de l'activité syndicale à développer et envisagerons de quelle manière nous pouvons agir pour un plan de titularisation.

Sachant que plus on est au fait de nos droits et devoirs, moins on est manipulable, nous espérons que les non titulaires seront nombreux lors de ces journées de formation/information.

Si tu es intéressé.e pour participer à un de ces stages, envoie un mail à

Christelle DESTANG cdestang@live.fr

en précisant le site où tu veux aller. Elle te fera parvenir une convocation.



Après des années de revendications :

L'obtention de 500 jours de formation !

Par de nombreux courriers au Recteur, audiences, alertes en CHSCTA, jusqu'au stage syndi-

cal « PSC1, sécurité responsabilité » mis en place en Février 2018 dans les Landes, le SNEP -FSU n'a pas cessé de revendiquer pour les professeurs d'EPS, une remise à niveau régulière sur les gestes de premiers secours (ainsi que sur les questions de responsabilité/ sécurité lié au métier).

Pour l'année 2018/2019, le rectorat mettra en place 50 stages « PSC1 » d'1 jour pour 10 profs d'EPS : 500 jours de formation donc ! En 4 ans, les 1800 collègues de l'académie pourront ainsi être formés et les gestes réactualisés. Nous continuons à travailler au contenu de ces formations (car le contenu PSC1 « complet », ne nous semble pas le plus adapté), mais aussi à la reconnaissance des formateurs PSC1. En effet, nous demandons que leur soit laissée la possibilité de choisir d'exercer cette mission en décharge de service notamment.

Continuons d'agir pour exiger une formation continue qui réponde aux besoins de nos métiers !





Faut-il mériter pour apprendre ?

C'est toute la question qui est posée concernant l'enseignement supérieur (ES) avec la mise en place de la loi ORE. Seuls les plus « méritants » (et les critères sont parfois flous comme dans toute machine à trier !!!) auront accès à l'enseignement supérieur ! Et comme d'habitude, ce sont les enfants des classes populaires qui subissent de plein fouet les méfaits, car leurs parents maîtrisent moins le système...

Voici le bilan de parcoursup que l'on peut dresser à la veille de la rentrée universitaire au niveau national:

Les jeunes sont soumis à un parcours du combattant très anxiogène

60 000 candidats à la poursuite d'études qui n'ont aucune proposition

80 000 candidats qui espèrent mieux et conservent leurs vœux en attente.

Entre les attendus des universités, les critères géographiques, les algorithmes locaux, le manque de places dans le supérieur par rapport aux demandes, les jeunes sont soumis à un parcours du combattant très anxiogène, accentué par les contraintes matérielles, notamment en matière de logement, qui pèsent sur la grande majorité d'entre eux.

Le SNEP-FSU vise un enseignement supérieur émancipateur, avec des moyens pour faire réussir les jeunes, l'orientation entre lycée et faculté, mais la situation est plus critique dans notre académie avec un manque de structures STAPS (infrastructures sportives, de cours, etc...), de postes (administratif, enseignement, entretien..)

C'est en ce sens que l'an passé un « appel des enseignants du STAPS de Pessac » a été lancé, qu'une action de pose de la première pierre d'un nouveau STAPS dans l'académie a été réalisé pour augmenter fortement les capacités d'accueil ainsi que les conditions d'enseignement !

Nous nous félicitons de :

l'ouverture d'une filière STAPS à Anglet (dépendant de l'université de Pau et des Pays de l'Adour) accueillant 60 étudiants.

L'augmentation des capacités d'accueil en L1 au STAPS de Pessac (300 soit 50 de plus que l'an passé)... alors que sur Poitiers l'augmentation est de 150 places !!!

L'augmentation des capacités d'accueil en L1 au STAPS de Tarbes (250 soit 90 de plus que l'an passé).

Cela reste bien insuffisant car il faudrait plus que doubler les capacités d'accueil actuelles, tout en mettant en place de bonnes conditions d'études (infrastructures, postes, etc...). La politique malthusienne à l'œuvre n'est pas acceptable !

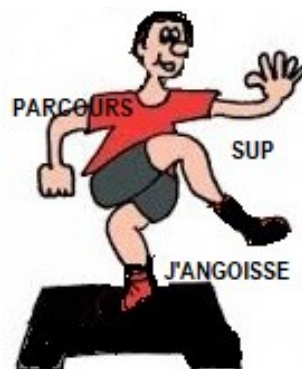
Il faudrait plus que doubler les capacités d'accueil actuelles

Nul doute que les actions que nous avons menées pour demander l'augmentation des capacités d'accueil n'ont pas été

totale vaines (audience au Rectorat, dans notre académie mais aussi à Poitiers et Limoges, soutien des « non tirés au sort », pose de la première pierre du STAPS, piscine universitaire...), mais il faudra aller bien plus loin avec un « plan d'urgence » pour les STAPS à la hauteur des besoins pour le sport et l'EPS de demain ! Il ne faut pas fermer la voie aux jeunes qui veulent apprendre mais ouvrir les voies de la connaissance. Il faut continuer d'agir pour un enseignement supérieur démocratisé !

Alain De carlo

alain.de-carlo@orange.fr



SNEP **U.**
F.S.U.
Syndicat National de l'Éducation Physique

Un PADSS validé en CRUNSS... mais où sont les moyens pour le mettre en œuvre ?

C'est un engagement pris par le Recteur : les statuts de l'UNSS seront désormais respectés et il réunira 2 CRUNSS par an. Nous nous en félicitons, mais le CRUNSS réuni le **6 juillet 2018 à partir de 14h00** pour valider le PADSS n'a rassemblé que 9 collègues sur 25. C'était le dernier jour de l'année scolaire ! Il n'existe pas de quorum dans les CRUNSS, mais nous avons fait remarquer ce problème. Il faudra encore faire un pas pour un calendrier prévisionnel qui respecte le sport scolaire, mais nous y arriverons !

C'est donc un PADSS ambitieux qui a été voté à l'unanimité, après quelques modifications demandées par le SNEP FSU sur des termes posant problème (« bonnes pratiques », marques de réseaux sociaux ...). Ce PADSS est le fruit d'un travail commun des membres du CRUNSS sur 3 journées et la démarche initiée a permis les échanges et la construction. Une commission éthique devrait être mise en place rapidement au niveau académique.

Nous avons aussi rattrapé le retard sur les votes concernant les budgets académiques.

Vote du bilan financier 2017 : bilan du service - **19 782,95 euros** ! Baisse de subventions CNDS, augmentation des dépenses, demande du rectorat de payer 11 000 euros pour le « loyer » du service (nous sommes encore intervenus face au recteur à ce sujet)... entraînent un exercice 2017 déficitaire alors que le fonds de réserve compte 77 483 euros Il y a urgence pour la SRUNSS ! Le SNEP-FSU s'est abstenu (8 Pour)

L'objectif est que l'activité parte du local pour permettre à un maximum d'élèves de participer et de s'appuyer sur des pratiques UNSS existantes

Vote du budget prévisionnel 2017/2018 (évidemment bien trop tardivement pour agir dessus) :

Le budget passe de 1 003 567 euros à 915 567. **Une baisse de 88 000 euros soit 8.76%**. On comprend pourquoi il n'a pas été présenté plus tôt ! Le SNEP-FSU votera contre (7 Pour, 1 ABST).

Vote du budget prévisionnel 2018/2019 (dans le timing) :

Les lignes sont identiques avec l'ajout d'une subvention de 45 000 euros par le Conseil Régional pour renforcer le sport scolaire en Lycée en lien avec les JOP 2024. L'objectif est que l'activité parte du local pour permettre à un maximum d'élèves de participer et de s'appuyer sur des pratiques UNSS existantes. Le SNEP-FSU a salué le soutien du Conseil Régional aux lycées (et la démarche de participation du local pour permettre un accès du plus grand nombre), mais a toutefois voté contre ce budget prévisionnel (7 pour, 1 ABST) qui baisse tout de même pour l'animation sportive.

Se donner de l'ambition pour nos élèves dans le cadre du sport scolaire est une nécessité, mais pour l'atteindre il faut des moyens humains (emplois), matériel (installations) et financiers (AS, services UNSS....). Il faut donc œuvrer pour se donner les moyens de nos ambitions, et nul doute que nous devrons agir pour que ceux-ci soient mis en place pour le développement du service public du sport scolaire !

Alain DE CARLO, élu au CRUNSS

10% d'augmentation du prix de la licence !

Suite à la décision de l'Assemblée Générale d'augmenter de 10% le prix de la licence, le SNEP-FSU a lancé la bataille pour le développement du service public. Nous devons mettre en parallèle cette augmentation (dû à un manque de subvention du MEN), avec la baisse du budget des sports (- 7% en 2018, - 6,3 prévu en 2019) et le projet de supprimer 1 600 postes de profs de sports ! La politique sportive en France, à la veille de 2024, est de ne pas avoir de politique de développement du sport pour tous ! Il nous faut donc agir pour peser. Les AG UNSS de rentrée ont voté des motions qui vont remonter au ministre.

Nous vous invitons aussi à signer et relayer la pétition des élus des AS : <https://www.petitions24.net/pour-le-respect-de-la-democratie-a-lunss>

Le SNEP-FSU Nouvelle Aquitaine (Bordeaux - Limoges- Poitiers) a demandé un rendez-vous avec le Comité Régional Olympique et Sportif NA concernant la question du financement du sport. Le CROS NA a déjà réagi à la baisse du subventionnement du CNDS : <https://cros-nouvelle-aquitaine.org/le-mouvement-sportif-nouvelle-aquitaine-inquiet-devant-la-baisse-du-cnnds/>

Soyons vigilants et exigeants pour l'avenir dans l'intérêt de nos élèves et du développement des pratiques physiques, sportives et artistiques !



REMISE D'UN CARTON (PRESQUE) VERT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GIRONDE



Le 5 juillet 2018, le SNEP FSU (Nathalie Lacuey, Fabrice Allain et Christian Pierrat) a remis un carton vert au Conseil départemental de la Gironde et plus particulièrement à son Président Monsieur Gleyze.

Par cette action, le SNEP FSU a voulu souligner le bond en avant accompli par le Conseil départemental concernant les installations sportives des collèges. En effet, les 12 collèges qui seront construits dans les années à venir et les 10 collèges en restructuration pourront bénéficier d'un programme technique fonctionnel intra-muros presque parfait : **un gymnase (44X24)** qui sera optimisé selon les propositions du SNEP FSU avec 2 terrains de HB, 3 terrains de BB et 4 terrains de volley-ball en travers, **une salle semi-spécialisée de 396 m2, une piste d'athlétisme et aire de saut** (longueur ou pentabonds) et **un plateau sportif** au milieu (3 terrains de BB). Par ailleurs nos propositions sur les vestiaires, les douches (individuelles) et locaux de rangements ont été validées.

Cette évolution n'a pu se faire sans l'apport du SNEP FSU et de ses propositions formulées de façon constante lors des rencontres régulières avec le Conseil départemental (2 commissions tripartites par an) et ceci depuis une quinzaine d'années.

Le carton n'était pas complètement vert car nous demandions un gymnase plus grand (type E) afin de pouvoir y ajouter un mur d'escalade. Nous avons également suggéré que la piste soit recouverte d'un revêtement synthétique (ce sera de l'enrobé).

Cette remise solennelle dans le bureau personnel de Monsieur Gleyze nous a donc permis de mettre en avant les points positifs mais également les manques.

Monsieur Gleyze nous a écouté avec attention et a été particulièrement sensible à notre démarche. En effet, comme il l'a souligné, il est très rare que des usagers soulignent le travail positif du conseil départemental et d'autant plus un syndicat.

Par cette action, le SNEP FSU a voulu montrer que le syndicat pouvait être revendicatif et lancer des actions médiatiques d'importance (nager sur l'herbe, nager sur le miroir d'eau pour dénoncer le manque de piscines, participer aux manifestations...) mais qu'il pouvait également mettre en avant les progrès. Nous avons pu affirmer que l'EPS était une voie de réussite qui doit bénéficier des moyens nécessaires pour faire réussir tous les élèves.

Christian Pierrat

christianpierrat@sfr.fr

Fabrice Allain

fabriceallain@msn.com

Nathalie Lacuey

s3-bordeaux@snepfusu.net



AGENDA

Stages non Titulaires

LIBOURNE

Clg Danièle Mitterrand

le jeudi 4 octobre

de 9h30 à 16h

DAX

Clg Marguerite Duras

le vendredi 5 octobre

de 9h30 à 16h.

Stages

Sécurité/ responsabilité

DAX

Lycée de Borda

les 5 et 6 novembre 2018

LIBOURNE

Lycée Max Linder

les 8 et 9 novembre 2018.

Vie syndicale

Pas d'EPS, sans le Snep-Fsu... En route vers les élections professionnelles

L'EPS doit son existence institutionnelle dans les luttes qu'elle a menée pendant des décennies. Sa reconnaissance est inhérente à l'existence du Snep-Fsu, car c'est en son sein que l'EPS fait « groupe ». Le Snep-Fsu n'est légitime que grâce aux soutiens des adhésions et des élections professionnelles. Nous entrons dans une nouvelle année scolaire, l'EPS se trouve encore martyrisée, avec des remises en cause, des difficultés matérielles et humaines, même le pire est à craindre: des élèves sans professeur d'EPS.

Adhérer- renouvez votre confiance, c'est important pour nous tous !

Jean-Luc Saby - Bureau académique

ADHESIONS

2018-19



SNEP AQUITAINE

ORGANIGRAMME ACADEMIQUE 2018/2019

Secrétariat académique

Nathalie LACUEY Tél : 06 83 16 20 48

Mail : s3-bordeaux@snepfusu.net

Santé, CHSCT

Jean-Luc SABY
06 87 34 22 54
jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr

Équipements

Christian PIERRAT
06 28 30 59 15
christianpierrat@sfr.fr

Corpo

Christelle DESTANG
06 86 25 43 78
cdestang@live.fr

Stagiaires

Nathalie LACUEY
06 83 16 20 48
nath.lacuey33@gmail.com

Non Titulaires

Saïd KHOUDI

06 71 14 18 45

khoudis@laposte.net

Christelle DESTANG

06 86 25 43 78-cdestang@live.fr

Bulletin

Jean-Luc SABY
06 87 34 22 54
jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr

Sport Scolaire

Alain DE CARLO
06 84 01 61 11
s3-bordeaux@snepfusu.net

Trésorière

Sylvie AURIAULT
05 53 53 95 96
sylvie.auriault@neuf.fr

Péda

Annie BOURREL

Laurent CHEVALLIER

Aquitainepeda.snepfusu@gmail.com

Juridique

Henri Sivy
henri.sivy@sfr.fr

Le coin des départements

Secrétaire 33:

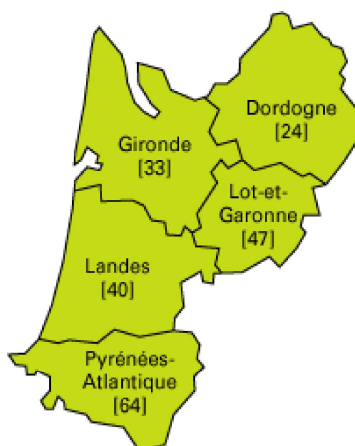
Fabrice Allain
s2-33@snepfusu.net

Co-Secrétaires 40:

Christel De Carlo, Rémi De Carlo, Monique Golawzeski, Brigitte Subrenat
s2-40@snepfusu.net

Secrétaire 64:

Christelle DESTANG
06 86 25 43 78
s2-64@snepfusu.net



Co-secrétaires 24:

Karine RIVALLAND
06 47 98 01 85
Nathalie COTTRET
06 99 06 60 03
s2-24@snepfusu.net

Secrétaire 47:

Jean-Luc SABY
06 87 34 22 54
S2-47@snepfusu.net

Les trésoriers départementaux (envoi de cotisations):

24: Sylvie AURIAULT, 48 rue Roger Barnalier, 24000 PERIGUEUX

33: Laurent CHEVALLIER, smeraps3@aol.com 06 80 65 17 45

40: Rémi DE CARLO, 15 B rue Jean Mermoz, 40130 CAPBRETON

47: Didier MICHAUX, 8 rue des jonquilles, 47550 BOE

64: Laurent RETIF, 2 rue du Baron de Longueil, 64140 BILLERE

Le SNEP Aquitaine c'est au 138 rue de Pessac à BORDEAUX Tél : 05.57.81.62.46

Les permanences sont assurées tous les vendredis

Un site académique incontournable

<http://www.snepfusu-bordeaux.net>